

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### Comité de Pilotage Natura 2000 « Les UsseS »

1<sup>er</sup> février 2024 à partir de 14h30  
À Frangy

*Ce compte rendu ne reprend que les principaux points d'échanges/discussions. Le contenu de la présentation est joint pour plus de précision sur les éléments exposés en séance. Les principaux points de décisions sont présentés en **bleu** dans le texte.*

#### INTRODUCTION

Accueil par Hervé BOUEDEC, Président du COPIL et Jean-Yves MACHARD, Président du Syr'UsseS, qui souhaitent la bienvenue à l'assemblée et déclarent la séance ouverte. L'ordre du jour de la séance est rappelé :

- 1/ Rappels (contexte)
- 2/ Bilan des actions 2023
- 3/ Nouvelle politique régionale
- 4/ Perspectives pour 2024
- 5/ Questions diverses
- 6/ Mot de clôture et remerciements

#### BILAN DES ACTIONS 2023

Suite à la présentation du bilan des actions engagées en 2023, notamment concernant la gestion de site et les suivis d'espèces, Luc MERY (Apollon 74) souligne deux points :

- la présence de Cotoneaster sur les pelouses sèches du Crêt Pollet, qu'il serait important d'éliminer. **Aude Soureilat précise que cet élément sera pris en compte lors du montage du contrat Natura 2000 avec la commune de Chessenaz.**
- les prospections du damier de la succise mériteraient d'être réalisées plus tôt dans la saison (mois de mai), au regard des avancées de la végétation ces dernières années.

Concernant l'état de santé des populations d'écrevisses autochtones, Philippe Huchet (FDPMA74) précise que :

- Sur le Marsin : la population a retrouvé son aire de répartition d'origine, avec reproduction avérée. La population s'étoffe et colonise un linéaire de près de 2km. Au passage, plusieurs crapauds sonneurs à ventre jaune ont été repérés sur ce secteur. **Aude Soureilat se rapprochera de la FDPMA pour récupérer les données.**
- Sur le Saint Pierre : aucun individu n'a été revu en 2023. L'année 2024 permettra de confirmer que la population est éteinte à la suite de l'épisode de peste des écrevisses de 2021. La peste pourra alors être considérée comme disparue et des essais de translocation pourront être réalisés dès 2025 (cage) puis confortés en 2026 s'ils sont concluants. Un rappel est réalisé sur la nécessité d'une désinfection des bottes des pêcheurs, chasseurs et utilisateurs du site.

- Sur le ruisseau du moulin d'Héry, la population est isolée du Saint Pierre du fait d'un glissement de terrain et se porte bien. La translocation sur le Saint Pierre pourrait donc être réalisée à partir d'individus du moulin d'Héry.

## NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE

Hubert GURCEL (SDPPR) demande quelle est la vision sur les financements futurs dédiés à Asters-CEN74 pour l'animation du site Natura 2000 et si les enveloppes allouées seront conservées.

Marie Gourbesville (Asters-CEN74) précise qu'une convention est en cours de rédaction entre Asters-CEN74 et la Région, pour que du temps soit fléché pour la reprise en main des dossiers Natura 2000. L'année 2024 sera une année de transition qui permettra de se mettre en ordre de marche. Pour 2025, rien n'est encore acté avec la Région. Par ailleurs, Asters-CEN74 souhaite poursuivre ses missions d'appui aux collectivités et précise l'importance de conserver un lien privilégié avec le Syr'Usses, compétent en matière de GEMAPI et les actions du contrat de milieux des Usses qui rejoignent celles du DOCOB.

Luc MERY (Apollon 74) souligne que la Région avait pour objectif initial de désigner 5 sites emblématiques à l'échelle de la Haute-Savoie. Suite aux dérogations accordées (CCVT/SILA), seuls 3 sites emblématiques sont aujourd'hui mis en avant. Il demande si le site Natura 2000 les Usses serait susceptible d'être désigné emblématique ?

Aude Soureilat (Syr'Usses) précise qu'aucun échange avec la Région ne laisse supposer cette possibilité à ce jour. De plus, la Région a adressé en date du 23/01/2024 un courrier de dénonciation de la convention relative au site Natura 2000 les Usses liant le Syr'Usses à l'autorité administrative. Cette dénonciation sera effective au 31/12/2024. Il n'est pas fait mention dans ce courrier d'une désignation du site Natura 2000 les Usses au titre des sites emblématiques.

Stéphane Patry (SIV) demande comment seront gérées les éventuelles conventions d'usage à signer avec les propriétaires en 2024, puis ensuite (signataire : Région ?), la Région ayant fait part de son souhait de développer les contrats Natura 2000. N'y a-t-il pas un risque de réticence de la part des propriétaires à signer avec la Région plutôt qu'avec une structure locale ?

**Fanny Seyve (Syr'Usses) précise que ce point sera relayé auprès de la Région.**

Luc Mery (Apollon74) demande si le poste de l'animatrice Natura 2000 au sein du Syr'Usses est remis en question à la suite de ce changement de politique.

Fanny Seyve (Syr'Usses) précise que non, seul environ 30% du poste est dédié aujourd'hui à Natura 2000 et les perspectives d'actions futures sur les zones humides prioritaires du bassin versant permettront de combler cette disparition de mission. En matière de financement, 50% des 30% dédié au Natura 2000 ne seront désormais plus financés par des aides publiques de soutien aux postes.

## PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024

Concernant les boisements, Agathange Schell (CRPF) précise qu'une sensibilisation des propriétaires forestiers pourrait être judicieuse (notamment sur les enjeux sonneur à ventre jaune). Une charte de bonnes pratiques sylvicoles a déjà été rédigée pour la CC Arve & Salève et pourrait être adaptée au contexte des Usses.

**Aude Soureilat se rapprochera du CRPF pour travailler sur des outils de communication adaptés.**

## QUESTIONS DIVERSES

Philippe Jacqueson (Maire de Chessenaz) s'interroge sur le devenir des arbres tombés à Mons lors de la tempête de juillet 2023. De nombreux riverains ne comprennent pas que ces arbres restent en place.

Fanny Seyve (Syr'Usses) précise qu'avec l'aide du Département, des embâcles susceptibles de poser des contraintes sur les ouvrages ont commencé à être extraits du lit de la rivière à l'automne 2023. Ces travaux ont dû être stoppés du fait des intempéries. En revanche, le Syr'Usses n'est pas compétent pour gérer tous les boisements situés en retrait des berges et ne générant pas de risques d'embâcles.

Jean-Yves Machard (Syr'Usses) précise qu'un projet de courrier à destination des propriétaires est en cours de rédaction, pour leur rappeler leurs droits et obligations en matière d'entretien des berges.

Agathange Schell (CRPF) intervient en disant qu'un appui du CRPF est possible pour la gestion de ces boisements. En dessous de 20ha, il n'y a pas d'obligation de coupe de bois pour les propriétaires. Et dans ce cas, nous sommes dans de la gestion forestière qui n'est pas du ressort du GEMAPIEN, mais du CRPF s'il s'agit de propriété privée. Avec le passage du tour de France cet été sur la RD, un financement est peut-être envisageable pour replanter ce secteur (via le label « bas carbone »). **Le CRPF et le technicien en charge des travaux en rivière au Syr'Usses se rapprocheront pour s'associer en terme de communication (gestion berges versus entretien des boisements) et si un déploiement d'une démarche de reboisement est possible sur ce secteur.**

Stéphane Patry (SIV) profite de l'assemblée pour annoncer la tenue du COPIL du site Natura 2000 du Vuache le **mardi 20/02/2024** à partir de 14h30 à Vulbens (convocation à venir).

## CONCLUSIONS

Jean-Yves Mâchard et Hervé Bouedec prennent une dernière fois la parole. Ils remercient l'ensemble des partenaires et participants pour avoir assisté et contribué à la réunion et clôturent la réunion.

La séance est levée à 16h00.

Le Président du Comité de Pilotage  
Hervé BOUEDEC



Les membres du COPIL du site Natura 2000 les Usses réunis à Frangy

FEUILLE DE PRESENCE



**SITE NATURA 2000 LES USSÉS  
COMITE DE PILOTAGE  
LE JEUDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024 - FRANGY**

Prénom- Nom	Structure	Signature
WUKT Philippe	FJPTTA 74	
Schell Agathe	CRPF	
MORGANTE Chryset	CPIC Bugay Genevois	
Bernard NICOLIN	Fdc 74	
Bernard GAUD	FNE 74	
Goëtan MASSON	ATMB	
Borel Valentine	<sup>bois de la 74. ffbah ment. 74</sup> BTP 74	
TARAGON Sylvie	Mairie Clermont-Aurain	
Zuc Mary	Prothèse / SIV	
Hubert Geneval	SDPPR	
RAMNARD Paul	CCUR. Chene	
LIAUDON Jean Pierre	Maire de FRANGY	
Stéphane PATRY	St Vaache	
RINALDI Sylvie	St Vaache	
BOUCHET Aude	Desiver	
Clara VAURIN	sous-préfecture St-Julien-en-Genevois	
SÈVE François	Mairie Valence	
ZUCCALI Florian	Mairie Seyssel	
RÉGEN Senone	OH F	
JACQUESON PHILIPPE	CHESSENAZ	





NATURA 2000



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



Cette action est co-financée par l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre du fonds européen agricole pour le développement rural

Baudouin Hervé	Président COPIL	
Machard Jean Yves	Président Syr'UsseS	
Sague Fanny	directrice Syr'UsseS	
Sobrellat Aurélie	Animatrice Natura 2000	

Acronymes :

- APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- CCAS : Communauté de Communes Arve et Salève
- CCVT : Communauté de Communes des Vallées de Thônes
- CEN74 : Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie
- COPIL : Comité de pilotage
- CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
- SDPPR : Syndicat de la Propriété Privée Rurale
- FDPPMA 74 : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute Savoie
- N2000 : Natura 2000
- PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
- SILA : Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy
- SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache